

AVIS CONSULTATION

concernant la réalisation du programme pluriannuel d'entretien de la rivière Essonne et de ses affluents dans le département de l'Essonne, de la Seine-et-Marne et du Loiret pour la période 2022-2026, projetée par Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE)

AVIS REÇU PAR MESSAGERIE

Le 20 septembre 2023

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à la consultation du Projet d'arrêté interpréfectoral n° 2023 déclarant d'intérêt général, au titre de l'article L.211-7 du Code de l'environnement, la réalisation du programme pluriannuel d'entretien de la rivière Essonne et de ses affluents dans le département de l'Essonne, de la Seine-et-Marne et du Loiret pour la période 2022-2026, projetée par Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau (SIARCE).

Je vous informe que j'émetts un avis FAVORABLE à ce projet d'arrêté.

Hervé GAURAT

Maire de Le MALESHERBOIS

Vice-Président du Conseil Départemental du LOIRET